

FEUILLE DE ROUTE TERRITORIALE 2026-2028

Secteur Industries agroalimentaires – HAUT-RHIN (68)

DRAAF Grand Est – Juillet 2026

Volet Industries agroalimentaires contribuant à la feuille de route territoriale prévue par la Convention-Cadre État-Région 2026-2031

A. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Diagnostic complet : se référer au support de l'Observatoire régional emploi formation (OREF) Grand Est et aux recommandations sectorielles IAA.

Synthèse des données clés

Indicateur	Haut-Rhin	Repère de comparaison
Marché du travail IAA	Haut-Rhin : tension extrême pour les ouvriers qualifiés des industries alimentaires ; tension extrême également pour les techniciens et agents de maîtrise des industries, selon un périmètre industriel plus large.	—
Recrutements prévus	Enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO) 2026 : 670 projets de recrutement dans le secteur « Industrie agroalimentaire », dont 55,2 % jugés difficiles et 37,3 % saisonniers.	Grand Est : 5 780 projets de recrutement dans le secteur « Industrie agroalimentaire », dont 43,8 % jugés difficiles et 40,7 % saisonniers.
Point de vigilance territorial	Mettre en regard les projets de recrutement recensés par la BMO, les tensions signalées pour les ouvriers qualifiés des industries alimentaires et pour les techniciens et agents de maîtrise des industries, ainsi que les parcours accessibles dans le Haut-Rhin, en distinguant leurs périmètres.	Les recommandations sectorielles IAA invitent à examiner le maillage existant avant toute évolution éventuelle de l'offre.

Lecture BMO : les projets recensés traduisent des intentions de recrutement pour 2026 ; ils ne correspondent ni aux offres d'emploi diffusées ni à des embauches certaines. Les volumes départementaux publiés sont arrondis à la dizaine. Le périmètre sectoriel de la BMO est à distinguer du périmètre statistique des industries alimentaires de l'OREF. Les indicateurs de tension de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) regroupent plusieurs signaux du marché du travail et ne permettent pas, à eux seuls, de conclure à un besoin de formation.

Source : France Travail, enquête BMO 2026, résultats par département et secteur d'activité ; OREF Grand Est, support présenté le 11 juin 2026 ; données DARES 2024.

Offre accessible et parcours : point de lecture

Les sources mobilisées apportent des repères sur des formations relevant du champ IAA, selon des voies et réseaux différents. Elles ne permettent pas de les additionner en une offre départementale exhaustive et homogène. Pour les établissements, cette lecture permet de préparer un échange territorial sur les formations, voies et territoires voisins à prendre en compte dans les parcours, ainsi que sur les conditions de stage, d'apprentissage, de mobilité et d'hébergement.

Source : OREF Grand Est et recommandations sectorielles IAA.

Analyse territoriale

Le support de l'OREF signale dans le Haut-Rhin une tension extrême pour deux familles professionnelles. La première concerne explicitement les ouvriers qualifiés des industries alimentaires ; la seconde concerne les techniciens et agents de maîtrise des industries, selon un périmètre industriel plus large. Ces deux tensions ne décrivent ni l'ensemble des emplois IAA du département ni les besoins de chaque employeur. Elles invitent à préciser les métiers, activités et qualifications concernés. Le recoupement entre la famille des techniciens et agents de maîtrise des industries et le champ IAA est notamment à apprécier.

L'enquête Besoins en main-d'œuvre 2026 recense 670 projets de recrutement dans le secteur « Industrie agroalimentaire » dans le Haut-Rhin. Cet agrégat sectoriel départemental ne permet pas, à lui seul, d'identifier les métiers, employeurs, qualifications ou bassins de recrutement concernés. Les parts de projets jugés difficiles (55,2 %) et saisonniers (37,3 %) ne renseignent ni les causes des difficultés, ni les calendriers d'activité des employeurs. Pour les établissements, ces éclairages distincts appellent une lecture territoriale partagée, sans assimiler les projets BMO à des débouchés établis ni déduire un besoin de formation des tensions ou des taux publiés.

Enjeux prioritaires du territoire

1. Lecture des recrutements IAA, des métiers, des employeurs et des bassins de recrutement du Haut-Rhin au regard des parcours accessibles.
2. Portée, dans le champ IAA, des tensions relatives aux ouvriers qualifiés des industries alimentaires et aux techniciens et agents de maîtrise des industries.
3. Prise en compte des formations, voies et territoires voisins dans les parcours IAA, ainsi que des conditions d'accès aux stages et à l'apprentissage dans le Haut-Rhin.

B. ADÉQUATION FORMATION/EMPLOI

L'adéquation formation/emploi est à apprécier à l'échelle des bassins de vie, d'emploi et de recrutement, et non à partir des seules limites administratives du département.

La présente feuille ne propose pas d'arbitrage de carte ; elle identifie les sujets à instruire avec les établissements, les partenaires emploi-formation et les professionnels avant toute évolution éventuelle de l'offre.

Questions à instruire localement :

1. Parmi les 670 projets BMO du secteur « Industrie agroalimentaire » dans le Haut-Rhin, quels métiers et bassins de recrutement peuvent être repérés au regard de la difficulté et de la saisonnalité, et quels employeurs sont à associer à leur lecture ?
2. Pour les ouvriers qualifiés des industries alimentaires et les techniciens et agents de maîtrise des industries, quels métiers, activités et qualifications sont à préciser ? Parmi eux, lesquels relèvent effectivement du champ IAA dans le Haut-Rhin ?
3. Quelles formations et voies, dans le Haut-Rhin et dans les territoires voisins, sont à prendre en compte dans les parcours IAA, au regard des activités et qualifications à préciser avec les entreprises ?
4. Quelles conditions locales facilitent ou limitent l'accès aux stages et à l'apprentissage dans les activités IAA du Haut-Rhin : accueil, tutorat, mobilité, hébergement et organisation des périodes en entreprise ?

Source : France Travail, enquête BMO 2026 ; OREF Grand Est et recommandations sectorielles IAA.

C. AXES DE RÉFLEXION

1. Lire les recrutements IAA et les tensions par famille professionnelle. La BMO, organisée par secteur d'activité, et les tensions signalées pour les ouvriers qualifiés des industries alimentaires et les techniciens et agents de maîtrise des industries portent sur des périmètres distincts. Leur rapprochement est à éclairer dans le dialogue territorial, sans en déduire un besoin de formation.
2. Mettre en regard les parcours accessibles et les qualifications à préciser. Les formations et voies accessibles, dans le Haut-Rhin et dans les territoires voisins, peuvent être mises en regard des activités et qualifications à préciser avec les entreprises.
3. Examiner les conditions d'accès aux stages et à l'apprentissage dans le Haut-Rhin. Il s'agit de mieux connaître localement les conditions d'accueil en entreprise et les ressources utiles aux stages et à l'apprentissage.

Source : données du diagnostic territorial et recommandations sectorielles IAA.

D. POINTS D'INSTRUCTION TERRITORIALE

Ces points sont à instruire avec les partenaires compétents et ne constituent pas des décisions arrêtées ni un programme d'action à la charge d'un établissement.

1. Partager une lecture territoriale des métiers et bassins repérables dans les données BMO IAA, et préciser avec les partenaires compétents les employeurs concernés ainsi que les éléments disponibles sur la difficulté et la saisonnalité des projets dans le Haut-Rhin.
2. Identifier, avec les entreprises, France Travail, l'Observatoire régional emploi formation (OREF) et les autres partenaires compétents, les métiers, activités et qualifications associés aux tensions relatives aux ouvriers qualifiés des industries alimentaires et aux techniciens et agents de maîtrise des industries. Apprécier en particulier le recoupement de cette seconde famille avec le champ IAA.
3. Identifier, avec les établissements, les entreprises et les partenaires compétents, les formations et voies à prendre en compte dans les parcours IAA, dans le Haut-Rhin et dans les territoires voisins, au regard des activités et qualifications à préciser.
4. Examiner les conditions locales d'accès aux stages et à l'apprentissage, ainsi que les ressources et dispositifs disponibles à mieux connaître : accueil, tutorat, mobilité, hébergement et organisation des périodes en entreprise.

Source : données du diagnostic territorial et recommandations sectorielles IAA.